



PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Ribécourt	21 novembre 2018 10h	Sous-préfecture de COMPIÈGNE	M ^{me} ESTKOWSKI-CHAZOTTES N.
Organisateur		Participants	
M. CHATEL Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		<p>Collège « Administration » : DREAL/UD60, SDIS, DDT, inspection du travail, Direction des Sécurités (ex-SID-PC), sous-préfecture de Compiègne_Bureau Sécurité</p> <p>Collège « collectivités territoriales » : adjoint au maire de Ribécourt-Dreslincourt, maire de Cambronne-lès-Ribécourt, maire de Pimprez, président de la communauté de communes des deux vallées.</p> <p>Collège « Exploitants » : directeurs des sociétés SYNTHOMER, SYNTHOS et BOSTIK et leurs responsables HSE.</p> <p>Collège « Salariés » : secrétaire du CHSCT de SYNTHOMER, secrétaire du CHSCT de SYNTHOS, secrétaire du CHSCT de BOSTIK</p> <p>Collège Riverains : président du regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO), président de l'association de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement de Pimprez et de ses environs</p>	
Déclarations liminaires		<p>Il est rappelé l'existence de la plate-forme collaborative sur internet (https://ocmi.nord-pas-de-calais-picardie.gouv.fr/share/page/site/css-ribecourt) permettant aux membres de la CSS de consulter tous les documents relatifs au suivi de l'exploitation des sites SYNTHOMER, SYNTHOS, BOSTIK (et SECO Fertilisants).</p> <p>Il est demandé aux membres de la CSS qui rencontreraient des difficultés d'accès de se signaler auprès de Mme DECLOCHEZ de la sous-préfecture de Compiègne (christelle.declochez@oise.gouv.fr).</p>	
Position des acteurs		<p>1 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOMER</p> <p>1.1 Présentation de l'exploitant</p> <p>Un plan social a eu lieu sur le site en début d'année. Fin 2018, le nombre de salariés est de 109 : moins sept par rapport aux effectifs de 2017, à cause notamment du non-remplacement des départs en retraite et de la restructuration du service Recherche et Développement.</p> <p>Le projet de restructuration du site a été détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production : <ul style="list-style-type: none"> ○ arrêt du réacteur B3 ○ diminution du nombre de références ; 	

- Énergie et équipements
 - étude en cours pour la mise en œuvre d'un nouvel équipement génération vapeur Mix
 - approvisionnement par rail en complément de la route ;
- Personnel : recentrage des activités ;
- Projet poudre : opérationnel mai 2019
 - passage commande pour les différents lots (ligne d'ensachage, silos..)
 - début des travaux de génie civil
 - finalisation du dossier cas par cas et du dossier permis de construire.

Dans le domaine du système de gestion de la sécurité (SGS) :

- un focus particulier a été apporté par le groupe Synthomer au site de Ribécourt sur la thématique « permis et autorisation » et « projets de modifications ». Un audit groupe QHSE est planifié du 10 au 13 décembre 2018 sur les points suivants : Permis et Autorisation, Sécurité des procédés, organisation de l'urgence...
- le site a déployé des modules de formation en ligne avec un questionnaire à choix multiple (QCM) pour ses équipiers de seconde intervention (ESI). Les thématiques ayant déjà été abordées sont les suivantes : les modes de propagation d'un incendie, les pièces de jonction ; les thématiques à venir sont les accessoires hydrauliques, les tenues et équipements de protection individuelle (EPI), les moyens de production de mousse ;
- le nombre d'équipiers de seconde intervention (34 en 2017 et en 2018) et de sauveteurs secouristes du travail (43 en 2017 et 41 en 2018) est stable sur le site ;
- l'arrêté préfectoral donnant acte de L'Étude de Dangers révisée du site a été signé le 20 avril 2018. Il propose de nouvelles prescriptions notamment en matière de mesures de maîtrise des risques (MMR) : les fiches MMR ont été créées ;
- la mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles se poursuit : rédaction d'un plan d'inspection pour tuyauteries et racks et inspection de ces éléments ;
- le manuel SGS a été totalement revu. Une formation d'auditeur interne sur la thématique SGS est planifié avant la fin de l'année ;
- de nouveaux canevas ont été élaborés pour la mise en œuvre des autorisations d'intervention et les permis associés (feu, fouille, travail en hauteur) ont été révisés ;

Ont été réalisés en 2017 : 4 exercices incendie, 1 exercice d'entraînement de la cellule de crise et 1 exercice Plan d'Opération d'interne (POI) (le 22 juin 2018).

Un incident s'est produit sur le site suite à un dépotage de mauvaise matière première dans un bac de stockage : aucune conséquence sur l'environnement mais un impact financier non négligeable.

424 k€ ont été dépensés à la date en 2018 pour réaliser des travaux liés à la prévention des risques. 1935 k€ ont été demandés pour 2019 ; ce budget est en discussion avec le groupe.

1.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé quatre inspections sur le site :

- une inspection le 8 janvier 2018 pour récoiler de la mise en demeure du 1 février 2017 portant sur la thématique Légionnelle :
 - la mise en demeure a été abrogée. Restent un écart simple et deux observations pour lesquels il a été demandé d'apporter une réponse ;
- une inspection le 12 avril 2018 les thèmes suivants : plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) : suites de l'inspection de 2017 ; Action nationale sur l'effectivité des MMR. À l'issue de cette inspection, ont été formulés :

- sur la thématique « PM2I » : 1 écart simple et 5 observations
- sur l'action nationale « Effectivité des MMR » : 4 écarts majeurs, 1 écart simple et 2 observations. Aucune mise en demeure n'a été proposée car l'exploitant a fourni sous quinze jours les éléments de réponse permettant de solder les 4 non-conformités identifiées comme écarts majeurs ;
- une inspection le 6 juin 2018 sur le système de gestion de la sécurité, item « maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation ». À l'issue de cette inspection, trois observations ont été formulées ;
- une inspection le 21 juin 2018 sur les suites de la visite du 25 avril 2017 sur le thème « Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation » à travers le système de gestion de la sécurité, et plus particulièrement sur l'instrumentation de sécurité. Sur la thématique « suites de la visite précédente du 25 avril 2017 portant sur l'item « maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation » du SGS » : 4 non-conformités ne constituant pas des non-conformités majeure(s) et 2 observations [demandes d'actions correctives, demandes de compléments d'information, recommandations, observations/remarques] ont été formulées. Sur la thématique « action nationale effectivité des MMR » : 1 non-conformité et 4 observations ont été constatées.

L'inspection souligne le fait que l'arrêt technique d'août 2018 s'est réalisé sans incident ni accident : les actions SGS chantiers prévention ont porté leurs fruits.

1.3 Suites données aux requêtes formulées lors de la précédente CSS de 2017

Une présentation rapide mais pertinente de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux devait être intégrée dans les présentations de chaque exploitant. Les planches présentées par la société SYNTHOMER figurent en annexe 1 du présent compte-rendu.

1.4 Questions/discussions

Intervention de Monsieur le maire de Cambronne-Lès-Ribécourt

Les communes déplorent la démolition des bâtiments et s'inquiètent du manque à gagner pour la collectivité.

Intervention de M. le Sous-Préfet :

La présentation des données doit s'accompagner d'une présentation de l'évolution des chiffres et des pourcentages : des éléments de comparaison dans le temps (année, trimestre...) et l'espace (autres industries chimiques) sont nécessaires afin de rendre l'exposé plus parlant.

[Il serait intéressant que le travail réalisé par SYNTHOMER, en lien avec SYNTHOS, sur les modules de formation ESI et la formation en ligne \(questionnaire\) fasse l'objet d'un retour d'expérience auprès de l'inspection des installations classées.](#)

M. le Sous-Préfet souligne l'écart entre ce qui est demandé par le site de Ribécourt en termes d'investissement Sécurité et ce qui est effectivement accordé par le groupe SYNTHOMER, suite aux arbitrages budgétaires.

Intervention du ROSO :

M. PINEAU félicite l'exploitant pour l'organisation sur le site de la journée de présentation technique du projet Poudres et de la journée portes ouvertes.

M. PINEAU s'assure que la partie de la présentation sur les rejets atmosphériques et gazeux ne contienne pas de données confidentielles et demande, par conséquent, à ce qu'elle soit mise en annexe du compte-rendu de séance de la CSS.

Réponse de la DREAL :

Pas de données confidentielles ; cette partie a été annexée au compte-rendu (cf. annexes 1 et 2).

2 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOS

2.1 Présentation de l'exploitant

L'établissement de Ribécourt a été racheté par le groupe polonais SYNTHOS. Ce dernier est le premier producteur en Europe de polystyrène expansible (PSE) gris ; il exploite plusieurs sites en Europe : Pologne, Hollande, Tchécoslovaquie et France, et emploie plus de 3000 personnes.

Le site de Ribécourt emploie 67 personnes, l'effectif est constant.

Plusieurs formations sont organisées à destination de tout le personnel : Environnement : Air, Eau, Sol, Bruit, Déchets et Sensibilisation Transport Matières Dangereuses. Les formations « certificat d'aptitude à la conduite en sécurité » (CACES) et « sauveteur secouriste du travail » (SST) sont suivies par du personnel spécifique. La formation Théorie + Manipulation d'extincteurs est dispensée au personnel Laboratoire et au personnel Atelier (5*8). Un rappel des procédures d'urgence en cas de dérive du procédé a été fait au personnel Atelier. Une sensibilisation aux MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) et Fonctionnement en Modes Dégradés a été mise en place au profit du personnel Atelier et au personnel cadre astreinte.

Le SGS a fait l'objet d'une refonte et d'une mise à jour du SGS :

- pour mieux décrire les interactions sur la plateforme avec la société SYNTHOMER ;
- pour intégrer une revue des structures documentaires liées au SGS.

Un ingénieur sécurité de procédé a été embauché en remplacement du titulaire qui a quitté la société. Il aura en charge notamment le suivi des inspections réglementaires des équipements, la révision de l'EDD et les analyses de risques de procédé.

Des procédures opérationnelles ont été mises à jour : procédure d'inspection pour y inclure les équipements soumis au PM2I et procédure d'arrêt et de redémarrage associée au SGS.

Concernant les MMR (Mesures de Maîtrise des Risques Majeurs):

- le système de détection en cas de rupture de la ligne de transfert du Styrene vers l'atelier a été doublé ;
- une révision périodique des fiches MMR a été instaurée ;
- des Fiches Synthèse contenant la description des MMR, les phénomènes dangereux associés et les niveaux de confiance ont été élaborées.

Sur le plan administratif :

- la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'exploitation du site a été finalisée (passage au CODERST le 20 septembre 2018) ;
- la fin d'instruction de la notice de réexamen (EDD) a été actée.

Côté Procédé :

- des essais de reprise de la fabrication du PSE « blanc » sans addition de noir de carbone ont été entrepris et vont continuer sur les petits réacteurs pour s'adapter à la demande du marché. L'objectif est de remettre la ligne des petits réacteurs en PSE blanc en 2019 : cela s'est traduit par l'arrêt de l'utilisation de certains équipements dispositif d'introduction du noir de carbone dans ces réacteurs et du lavage des perles associé.

L'exploitant a présenté un bilan sur :

- les COV émis sur le site : 16,42 t et 0,46 kg/T_PSE produite en 2016, 16,04 t et 0,48 kg/T_PSE produite en 2017 pour un seuil autorisé de 0,70.
- la consommation d'eau de forage : 2,07 m³ T_PSE produite en 2016, 2,53 m³ T_PSE produite en 2017 pour un seuil autorisé de 2,10.
- le rejet en station : 582 m³/j en 2016, 616 m³/j en 2017 pour un seuil autorisé de 750.

Les émissions de COV sont faibles car le site ne fonctionne qu'à 50 % de sa capacité de production.

La présence de sulfates et de MES dans les rejets aqueux est liée à la production de PSE gris : ce dernier crée de la poussière qu'il faut abattre. SYNTHOS va recentrer son activité sur la production de PSE blanc, les concentrations de ces deux paramètres devraient donc baisser.

Les données de 2018 ne seront uniquement disponibles qu'en janvier 2019.

Un exercice POI a été réalisé le 14 septembre 2018 avec la participation du SDIS. Il a permis de mettre en évidence les difficultés suivantes :

- au poste de commandement (PC) Exploitant : les communications à la radio entre le PC et le PCA (poste de commandement avancé) sont perturbantes pour le bon échange entre le directeur des opérations interne (DOI, traditionnellement l'exploitant) et le commandant des opérations de secours (COS) des pompiers.
Action : mettre en place un casque + micro , pour rendre les échanges plus audibles ;
- au niveau Accueil à l'entrée du site : l'accueil des secours au portail est primordial, les personnes prenant cette fonction doivent très bien connaître leur rôle et missions.
Action : revoir la formation des personnes concernées et mettre en place des exercices réguliers pour cette fonction.

Des audits internes ont été conduits sur :

- les MMR et MMRi (mesures de maîtrise des risques instrumentées) : les MMRI identifiées dans le PM2I doivent être suivies avec une fréquence de test définie selon une méthode reconnue. Les tests réalisés sur le site sont basés sur le retour d'expérience uniquement, ce qui ne répond pas aux exigences attendues.
Action : choisir une méthode de définition des fréquences de tests appropriée conforme au guide DT-93 (guide méthodologique pour la gestion et la maîtrise du vieillissement) : cette action a été réalisée ;
- le stockage et l'utilisation des peroxydes organiques : vérification des prescriptions de l'arrêté préfectoral : pas d'écart constaté.

535 K€ ont été investis en 2018 en matière de prévention des risques. 530 K€ ont été demandés pour 2019.

2.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé le 21 juin 2018 une inspection sur le site qui a porté sur :

- les suites de la visite du 25 avril 2017 qui portait sur le thème « Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation » à travers le système de gestion de la sécurité, et plus particulièrement sur l'instrumentation de sécurité.
- l'action nationale « effectivité des MMR ».

Sur la thématique « suites de la visite précédente du 25 avril 2017 portant sur l'item « maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation » du SGS » : ont été formulées 4 non-conformités ne constituant pas des non-conformités majeure(s) et 2 observations [demandes d'actions correctives, demandes de compléments d'information, recommandations, observations/remarques].

Sur la thématique « action nationale effectivité des MMR » : 1 non-conformité ; 4 observations.

2.3 Questions/discussions

Question du ROSO :

M. Pineau interroge sur les mesures de COV : quand, comment ?

Réponse de la DREAL :

Les COV émis sont dus principalement à l'utilisation de deux matières premières destinées à la fabrication de polystyrène expansible. Depuis 1996, la société met en place des solutions de réduction des émissions de composés organiques volatiles (COV) sur son site afin de respecter la BATAEL [les niveaux de performance associés à une technique, quand ils s'expriment sous forme de valeurs limite d'émission (VLE), sont appelés BATAEL (Best Available Techniques Associated Emission Levels)] de 0,7 kg de COV par tonne produite applicable au site dans le cadre de l'application du BREF POL, valeur reprise dans l'arrêté préfectoral qui encadre les activités du site. Les émissions canalisées et diffuses (sans les émissions dues aux stockages) doivent être inférieures à 0,7 kg de COV par tonnes produites. Les émissions diffuses des stockages ne doivent pas dépasser 60 % des émissions canalisées du site. Les COV émis font l'objet d'une auto surveillance annuelle par la mesure des émissions canalisées et d'une évaluation annuelle des émissions par bilan (bilan des COV émis, canalisés et diffus).

Réponse de l'exploitant :

Les mesures sont toujours réalisées par une entreprise extérieure.

2.4 Suites données aux requêtes formulées lors de la précédente CSS de 2017

Une présentation rapide mais pertinente de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux devait être intégrée dans les présentations de chaque exploitant. Les planches présentées par la société SYNTHOS figurent en annexe 2 du présent compte-rendu.

3 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société BOSTIK

3.1 Présentation de l'exploitant

Le nombre de salariés est de 190 : 167 BOSTIK + 30 sous-traitants.

Le site fabrique des colles industrielles. Il est une filiale du groupe ARKEMA.

Au-delà des changements de personnes liés à l'évolution normale des sociétés, l'organisation est restée stable en 2018. La prévention des accidents majeurs repose sur plusieurs services dont le service HSE. Les changements de personnes sont :

- nouveau directeur de site depuis novembre 17 : profil industriel, +10 ans d'expérience en tant que directeur d'un site chimique
- nouveau chef de service HSE depuis juin 18 : venant d'un site Seveso seuil haut, 7 ans d'expérience dans une fonction similaire
- nouveau responsable des services technique depuis novembre 18, venant d'un site Seveso seuil haut, fonction similaire, 15 ans d'expérience.

Des formations en lien avec la prévention des accidents majeurs ont été réalisées en 2018 :

- 24 ESI (24 équipiers de seconde intervention)
- 22 SST (sur 57 personnes sauveteurs secouristes du travail)
- 20 habilitations électriques (sur 92 personnes)
- 120 Manipulation extincteur (74 %)
- formation à l'encadrement des travaux de maintenance (90 personnes)

La formation passe également par les différentes réunions avec des thèmes Hygiène Sécurité Environnement (minima mensuel avec l'ensemble de l'encadrement intermédiaire).

En fonctionnement, les opérations de productions sont décrites dans des modes opératoires et procédures qui intègrent les différents aspects « sécurité ». Le site est périodiquement mis à l'arrêt : les derniers, hiver 2017/18 et été 2018. À l'issue de ces arrêts, le redémarrage des

installations s'effectue après contrôle via des check-lists.

Les opérations de maintenance des installations sont partiellement sous-traitées à des entreprises agréées :

- certaines sont à demeure sur le site et complètement intégrées aux pratiques sécurité BOSTIK (9 personnes en 2018) ;
- pour les autres, elles sont sélectionnées au regard de leurs domaines d'expertise et/ou de leurs certifications (MASE) ;
- l'ensemble des travaux de maintenance est réalisé avec une analyse des risques matérialisée dans une autorisation de travail (Permis revu en 2018, démarrage en décembre).

Les services techniques du site intègrent une cellule dédiée aux travaux neufs pour concevoir les installations, elle se fait assister au besoin de cabinet d'engineering et si besoin de la direction technique du groupe Arkema. L'ensemble suit un processus avec 4 « gates » de validation qui intègre les risques et faisabilité.

Une étude de dangers du site révisée et amendée a été actée par arrêté préfectoral. Il convient de rappeler que le site n'a pas de scénario d'accident majeur avec effets directs sortant de ses limites de propriété .

Un exercice POI a été organisé en septembre 2018. Il a notamment permis de tester avec succès la nouvelle organisation de la salle de crise

Les principaux investissements sécurité- sécurité procédés 2017/18 ont été les suivants :

- poursuite des travaux sur les bâtiments et racks de stockages, flux de circulation dans le site, 50 k€
- renforcement des unités de production de froid, 60 k€
- achat d'un groupe électrogène de l'atelier PE, 50 k€
- réfection des aspirations des ateliers (hygiène), 55 k€

En 2019, il est prévu :

- le remplacement du stockage d'azote (changement de prestataire) : l'azote est utilisé dans l'inertage des stockages et récipients contenant du solvant ;
- le déploiement d'audit de type CGO (Conditions Générales Opérationnelles) : ces audits sont faits par le CODIR et visent l'ensemble des domaines sécurité (Ex : état des liaisons équipotentiels, respect des zonages ATEX ...) ;
- une étude du remplacement chaudière principale / pilote ...
- la poursuite des révisions des analyses des risques procédés.

3.2 Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées a réalisé une inspection sur le site le 20 mars 2018 sur l'action nationale « prise en compte du risque inondation ». Quatre observations ont été formulées.

3.3 Questions/discussions

Question de la commune de Pimprez :

- Quelles sont les modalités actuelles de traitement des eaux usées/polluées sur le site ?

Réponse de BOSTIK :

- Les eaux résiduaires comme les eaux de process et les eaux de lavage des ateliers et des équipements sont traitées hors site dans un centre agréé pour ce type de déchets. Des efforts sont faits en continu pour améliorer la qualité de ces eaux afin de limiter au maximum leur envoi en filière de traitement à l'extérieur du site (coût financier + impact sur trafic routier).

	<p>3.4 Suites données aux requêtes formulées lors de la précédente CSS de 2017 M. le Sous-Préfet avait demandé à ce que l'exploitant prépare une présentation de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux de son site pour la CSS 2018. <u>L'exploitant devra veiller à insérer cette dernière dans sa présentation de 2019.</u></p> <p>4 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SECO Fertilisants</p> <p>4.1 Présentation de l'exploitant <u>Exploitant non présent à la CSS.</u></p> <p>4.2 Présentation de la DREAL L'inspection des installations classées a réalisé plusieurs inspections Risques Accidentels sur le site les 19 septembre, 1er octobre et 15 octobre 2018 afin de vérifier la mise en sécurité du site suite au dépôt de dossier de cessation définitive d'activité. Plusieurs écarts majeurs ont été constatés et un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été pris. Ce dernier a fait l'objet d'un récolement le 15 octobre qui s'est soldé par la proposition d'une mise en demeure et rédaction d'un procès verbal.</p> <p>4.3 Questions/discussions <u>Question de Monsieur le maire de Ribécourt :</u> Puisqu'il n'y a plus de salarié sur le site de SECO, qui procède aux essais de la sirène PPI ? Comment cela se passerait-il en cas d'accident avéré sur le site-même ? <u>Réponse de la DREAL :</u> Pour faire face au défaut de SECO et afin qu'il n'y ait pas de rupture dans les essais, la société SYNTHOMER a mis en place un test mensuel de la sirène (avant ce test était effectué une fois tous les deux mois). Ce test est inscrit dans leur agenda de façon à ne pas l'oublier.</p> <p>5 – Discussions / Questions diverses Monsieur le Sous-Préfet indique que suite à la cessation définitive d'activité de l'établissement SECO Fertilisants, la composition de la CSS va devoir être revue. Les exploitants seront recontactés à ce sujet.</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Plusieurs actions sont requises de la part des exploitants vis-à-vis des membres de la CSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de part les documents qui seront à mettre en ligne sur le site de la plate-forme collaborative ; ○ pour la future présentation de l'activité de leur site, des <u>tableaux comparatifs 2018 / 2019</u> devront être présentés ; ○ une présentation rapide mais pertinente de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux devra être intégrée dans les présentations (comparaison dans le temps et dans l'espace (branche professionnelle, autres industries chimiques) ; ○ le travail réalisé par SYNTHOMER, en lien avec SYNTHOS, sur les modules de formation ESI et la formation en ligne (questionnaire) pourrait faire l'objet d'un retour d'expérience auprès de l'inspection des installations classées.

	<p>Toutes ces actions figurent en caractères bleus dans le corps de ce rapport.</p> <p>Suite à la cessation définitive d'activité de l'établissement SECO Fertilisants, la composition de la CSS va devoir être revue. Les exploitants seront recontactés à ce sujet.</p>
Suites proposées	<p>Il est proposé d'organiser la prochaine CSS le jeudi 21 nov. 2019 à 10 h00, à la sous-préfecture de Compiègne.</p>

Le sous-préfet de Compiègne,

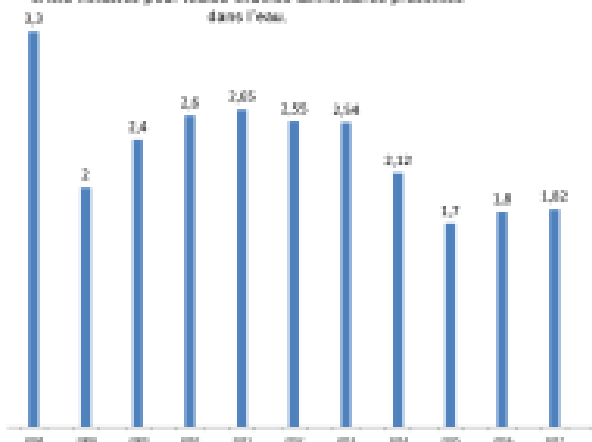


Ghyslain CHATEL

Annexe 1 : Présentation de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux pour l'établissement SYNTHOMER

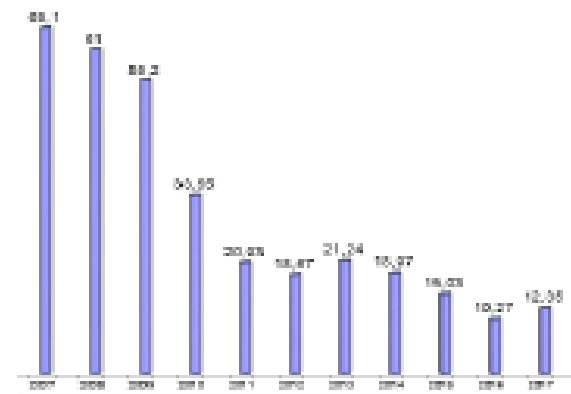
* Matières en suspension (MES)

MES : particules en suspension dans l'eau. Des niveaux élevés en MES peuvent réduire la pénétration de la lumière, ralentir la photosynthèse et provoquer ainsi des effets néfastes pour d'autres organismes aquatiques présents dans l'eau.

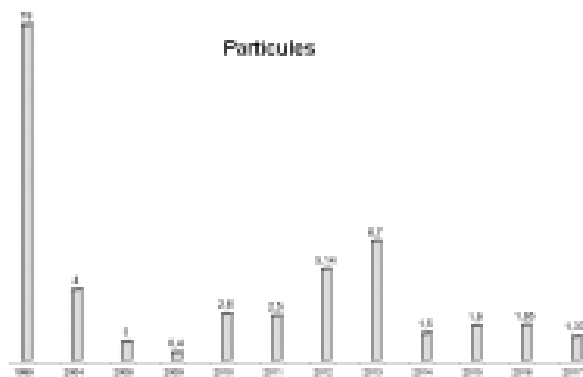


* Demande Chimique en Oxygène (DCO)

DCO : indicateur de la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation des substances rejetées dans l'eau. La réduction des niveaux en oxygène dissous dans l'eau affecte négativement la vie aquatique.

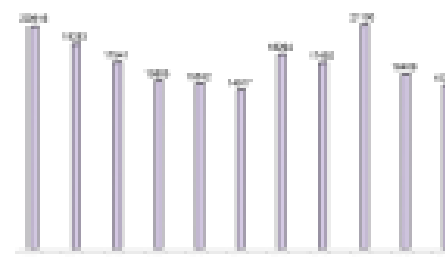


Particules



Dioxyde de Carbone - CO₂

CO₂ : gaz à effet de serre participant au phénomène de réchauffement climatique.



Annexe 2 : Présentation de l'évolution des rejets atmosphériques et aqueux pour l'établissement SYNTHOS

	Unité	2016	2017	31/10/2018	Seuils Réglementaires / AP
COV émis	T	16,42	16,04	Données 2018 disponibles en janv. 2019	/
COV émis	Kg par tonne de PSE produite	0,46	0,48	Données 2018 disponibles en janv. 2019	0,70
Nappe phréatique (eau de forage)	m3 par tonne de PSE produite	2,07	2,53	2,02	2,10
Rejet Station (maximum en 24h)	m3 par jour	582	616	642	750

o Rejets aqueux

